

LA REPUBLIQUE DE MOLDAVIE –15 ANS DE SUIVI DU CONSEIL DE L'EUROPE

Intervention de Mme Ana GUTU, chef de la Délégation du Parlement de la République de Moldavie à l'APCE, le 29 juin 2010, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

Je voudrais au nom de la délégation de la République de Moldavie féliciter tous les députés de l'APCE qui ont été entraînés dans ce long processus de stabilisation de la démocratie dans les pays de l'Europe de l'Est, parmi lesquels la République de Moldavie. 19 ans ce n'est pas l'âge de la maturité pour un état, mais c'est quand bien même déjà le majorat et de ce point de vue il faut reconnaître qu'après les élections du 29 juillet 2009 notre pays avance rapidement sur la voie de l'intégration européenne. La nouvelle configuration du pouvoir politique a permis l'accélération des réformes démocratiques, y compris celles qui sont liées à l'exercice électoral. La pseudo-stabilité assurée par l'ancien gouvernement communiste durant 8 ans, a eu des répercussions négatives sur le développement du pays et son rapprochement de l'UE.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance aux rapporteurs pour la République de Moldavie, M.Ejidjius Vareikis et tout particulièrement Madame Josette Durrieu, qui ont eu la patience et la plus grande responsabilité d'assurer un suivi très objectif des évolutions démocratiques en République de Moldavie. Des années de navette, d'analyse détaillée, de dialogue efficace, même si durant les dernières 8 années cela n'a pas été très facile.

Je voudrais remercier le Président de l'APCE Monsieur Mevlut Cavusoglu et, surtout, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe M.Tobjiorn Jangland qui se sont aimablement assumé le rôle des médiateurs dans la solution du blocage politique. Maintenant, grâce aux efforts des rapporteurs, du président de l'APCE et du Secrétaire Général du CE, mais également à la volonté politique des autorités démocratiques moldaves, la feuille de parcours des événements immédiats est très claire. Le referendum constitutionnel aura lieu au moi de septembre, ensuite le parlement sera dissous et en novembre des élections parlementaires et présidentielles seront organisées. Le parlement moldave vient de voter en lecture finale les modifications au Code électoral, qui a été amélioré par la baisse du seuil d'accès au parlement des partis politiques (4 %), par le feu vert donné à la constitution des alliance préélectorales, par l'accès facilité des citoyens moldaves installés à l'étranger à l'exercice du vote.

Nous considérons aussi que la condamnation du régime totalitaire communiste ne tolère pas de retard, c'est une revendication morale pour notre peuple, dans ce sens nous suivrons les recommandations de l'APCE, y compris la Résolution No1481 de 2006, malgré les spéculations qui se font autour de ce sujet dans un esprit manipulateur par certains députés de l'APCE.

Actuellement la coalition libérale-démocratique qui est au pouvoir en République de Moldavie, majoritairement des politiciens de la jeune générations, rattrape à grande vélocité ce qui a échappé aux communistes. En très peu de temps, moins d'une année, des réformes importantes ont été engagées, y compris dans le domaine de la justice, la presse qui connaît un fleurissement sans précédent, tous les partis politiques sans exception ont accès à la tribune médiatique. L'actuel gouvernement de coalition, agit de manière concertée et assumée selon le programme de gouvernance. Honorable assistance, chers collègues, la démocratie s'apprend, la démocratie commence par l'éducation. La République de Moldavie est en train de relancer fondamentalement tous les processus démocratiques dans l'esprit des valeurs du Conseil de l'Europe. Il n'y a pas de place pour des marches arrière.

